

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DJS 75 Subventions (40 000 euros) et conventions à 2 organismes locaux de Fédérations Nationales.

MM. Jean-François MARTINS et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles à deux organismes locaux de Fédérations Nationales ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission, et Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 2 à 4 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 au Comité Départemental du Sport Adapté de Paris (n°537 (D03216) / 2017_00560) –chez OCTAPEH 69, avenue de Flandre (19e).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 au Comité Départemental Handisport de Paris (n°964 (X02357) / 2017_00605) - 42-44, rue Louis Lumière (20e).

Article 4 : La dépense correspondante d'un montant total de 40 000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO